

BILAN DES GARANTES

Projet d'extension du Parc 2 des
Walt Disney Studios

Concertation préalable

22 octobre 2018 – 22 décembre 2018

Sylvie Haudebourg
Fatima Ouassak

Le 2 janvier 2019

Bilan des garantes

Projet d'extension du Parc 2 des Walt Disney Studios

22 octobre 2018 – 22 décembre 2018

.....

SOMMAIRE

1.	LA FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET	3
	MAITRES D'OUVRAGE	3
	CONTEXTE.....	3
	CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION	4
	OBJECTIFS	4
	CARACTÉRISTIQUES.....	4
	COÛT	4
	CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE	5
2.	LES DONNEES CLES DE LA CONCERTATION.....	5
	Quelques dates clés.....	5
	Le périmètre de la concertation.....	5
	Les outils de la concertation	6
	Le bilan de la participation	7
3.	LE CONTEXTE DU PROJET ET DE LA CONCERTATION PREALABLE	7
	Le territoire	7
	Le contexte réglementaire et conventionnel.....	8
	La décision de la CNDP	9
4.	L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION PREALABLE	9
	Le dispositif de garantie de la concertation	9
	Les entretiens menés par les garantes.....	9
	Le dispositif de la concertation préalable	10
	La publicité sur la concertation Préalable	13
5.	LES RESULTATS DE LA CONCERTATION.....	13
	Le déroulement de la concertation préalable.....	13
	Synthèse des observations et DES propositions formulées par les participants	15
6.	L'AVIS DES GARANTES SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION ET LES RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC.....	17
7.	ANNEXES	18
	annexe 1 – Les décisions de la CNDP	18
	annexe 2 - avis de concertation préalable	20

1. LA FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

MAITRES D'OUVRAGE

Euro Disney Associés SCA

Euro Disney, dont le siège social se situe à Chessy en Seine-et-Marne, emploie 15 000 salariés. Il exploite depuis 1992 le complexe de loisirs Disneyland Paris et développe, en partenariat avec l'Etat et les collectivités territoriales, le secteur IV de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, Val d'Europe (2 230 hectares autour du site de Disneyland Paris).

Euro Disney intervient :

- sur le domaine des « activités touristiques » qui regroupe les activités des Parcs à thèmes, des hôtels (5 800 chambres), du Disney Village (boutiques et restaurants), d'un golf, ainsi que l'ensemble des services proposés aux visiteurs du site.
- sur le domaine des « activités de développement immobilier », avec des activités de conception et de suivi de la construction/rénovation de ses installations touristiques, ainsi que d'autres projets immobiliers d'entreprise, commerciaux et résidentiels, financés par Euro Disney ou par des tiers partenaires.

L'actionnaire principal d'Euro Disney est la société-mère américaine The Walt Disney Company depuis 2017 (à 97,08%)

EPAFrance

EPAFrance est un établissement public d'aménagement, qui intervient de façon solidaire avec EPAMarne pour aménager, pour le compte de l'État et des collectivités territoriales concernées, le site de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

Le périmètre d'EPAMarne, créé en 1972, couvre aujourd'hui 24 352 hectares et 38 communes dont 1 en Seine-Saint-Denis, 5 en Val-de-Marne et 32 en Seine-et-Marne.

EPAFrance a été créé spécifiquement en 1987 pour aménager le secteur IV de Marne-la-Vallée, c'est-à-dire Val d'Europe et le projet « EuroDisneyland ». Ces emprises représentent 5 097 hectares situés sur 6 communes de Seine-et-Marne.

Euro Disney et EPAFrance interviennent en co-maîtrise d'ouvrage sur le projet d'extension des Walt Disney Studios : Euro Disney est le maître d'ouvrage des extensions du Parc, et EPAFrance est le maître d'ouvrage des terrains d'assiette de cette extension et des infrastructures de ce secteur (en sa qualité d'aménageur du secteur IV).

CONTEXTE

La Convention du 24 mars 1987 signée par l'État français, la Région Île-de-France, le Département de la Seine-et-Marne, la RATP, EPAMarne et Euro Disney confère à cette dernière, à titre exclusif, le droit de développer une emprise représentant 2 230 hectares environ, dans le secteur IV de Marne-la-Vallée (Cf. chapitre 3).

Ce développement s'est déroulé par phases intégrant différents développements touristiques et aménagements urbains. Le plan d'extension du Parc Walt Disney Studios s'inscrit dans le cadre de la phase IV en cours de réalisation.

Composé d'un pôle touristique et d'un pôle urbain, le Val d'Europe est devenu le principal centre de développement de l'Est Parisien. Il est le fruit de la collaboration entre les différents acteurs publics (Etat, communes, Agglomération, Conseil Départemental du 77, Conseil Régional, RATP, SNCF, ...) et privés (Euro Disney SAS principalement). En accueillant aujourd'hui 35 000 emplois et 35 000 habitants, le Val d'Europe se situe à la moitié de son développement. Il est prévu 60 000 emplois et 60 000 habitants à terme.

Le cœur économique du territoire est porté par les différents développements touristiques réalisés par Euro Disney, qui ont fait de Val d'Europe la première destination touristique d'Europe avec 15 millions de visiteurs par an en moyenne à Disneyland Paris, et plus de 25 millions (en cumulé) sur les destinations commerciales (Centre Commercial du Val d'Europe et la Vallée Village).

C'est dans la perspective de poursuivre cette dynamique de territoire, alliant destinations touristiques et développement urbain, que les extensions des Walt Disney Studios s'inscrivent.

CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION

Le projet est localisé sur la commune de Chessy, en Seine-et-Marne, sur un emplacement attenant au Parc actuel.



OBJECTIFS

Le projet d'extension relève de la stratégie de développement d'Euro Disney : cette extension complétera le Parc des Walt Disney Studios, créé en 2002, dans l'objectif d'améliorer l'offre proposée aux visiteurs. Les nouvelles attractions et nouveaux divertissements prévus sont ainsi destinés à proposer des parcours plus complets, sur des séjours de plus longue durée.

Avec ce projet d'extension, il est escompté des retombées économiques et d'emplois positives tout aussi bien pour Euro Disney que pour le territoire.

CARACTÉRISTIQUES

Le projet d'extension du Parc Walt Disney Studios couvre 31 hectares à acquérir auprès d'EPA France :

- 12 hectares pour la réalisation de deux nouveaux «Lands» (franchises « Frozen » et « Star Wars ») et d'un plan d'eau ; l'ensemble intègrera des attractions, des restaurants et des boutiques, en cours d'étude et de conception.
- 8 hectares dédiés au personnel (coulisses du Parc), qui comprendront les bâtiments de service des attractions, les restaurants d'entreprise, les ateliers de réalisation des décors, costumes, scénographie, les entrepôts destinés à l'approvisionnement des Parcs et des bâtiments de bureaux et de services destinés aux salariés.
- 11 hectares dédiés au chantier et à la voirie.

COÛT

Le 27 février 2018, le Groupe Disney a annoncé un plan de développement de 2 milliards d'euros pour Disneyland Paris. Cet investissement est affecté pour partie à la transformation du parc des Walt Disney Studios, qu'il s'agisse de rénover l'existant (projet « Marvel »), ou d'agrandir les Walt Disney Studios.

Sur ces 2 milliards, 1,5 milliard sera affecté aux extensions du Parc Walt Disney Studios, dans les conditions de la convention fondatrice de 1987 :

500 millions d'euros alloués au projet objet de la concertation préalable : les acquisitions foncières auprès de l'EPAFrance, et la réalisation des nouveaux « lands » et du plan d'eau, des coulisses et des nouvelles voiries

1 Md€ alloués à la conception et la réalisation des attractions ainsi qu'à l'ensemble des éléments les composant, tels que la scénographie, les décors, les spectacles, les véhicules, les rails etc.

Le plan de financement de l'extension sera supporté exclusivement par le Groupe Disney. Les Pouvoirs publics prennent à leur charge les renforcements et/ou la création d'infrastructures accompagnant, comme dans tout aménagement, le développement urbain et touristique.

CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE

Le calendrier des opérations se découpe en quatre phases d'études, de procédures administratives, de travaux et de mise en exploitation.

La date de démarrage des travaux est envisagée en décembre 2019, en vue d'une livraison prévisionnelle des extensions à l'horizon 2025.

2018 : archéologie, concertations, études

2019 : Début des travaux après obtention des autorisations nécessaires

2025 : Livraison prévisionnelle

2. LES DONNEES CLES DE LA CONCERTATION

QUELQUES DATES CLES

- 13 juillet 2018 : saisine conjointe de la CNDP par EURO DISNEY Associés SCA et EPAFrance
- 18 juillet 2018 : décision de la CNDP d'organiser une concertation préalable, et désignation de Mmes Fatima Ouassak et Sylvie Haudebourg comme garantes de la concertation
- 3 octobre 2018 : approbation par la CNDP des modalités de la concertation préalable
- 22 octobre au 22 décembre 2018 : déroulement de la concertation préalable
- 9 janvier 2019 : présentation du bilan des garantes à la CNDP

LE PERIMETRE DE LA CONCERTATION

Le périmètre est circonscrit aux communes proches du parc d'attraction :



Les communes de la communauté d'agglomération de Val d'Europe Agglomération :

- Bailly-Romainvilliers
- Chessy
- Coupvray
- Magny-le-Hongre
- Serris
- Villeneuve-le-Comte
- Villeneuve-Saint-Denis

La commune de Montevrain, limitrophe du parc d'attraction

LES OUTILS DE LA CONCERTATION

Le dossier de concertation, réalisé par les 2 maîtres d'ouvrage

Le site internet de la concertation : <http://disneylandparis-news.com/concertationwds/>

Le bus itinérant : il a circulé du 12 au 23 octobre, en amont du lancement de la concertation préalable.

Vendredi 12 octobre	de 10h à 12h30	Bailly Romainvilliers	Parking de la CCI77
Vendredi 12 octobre	de 16h à 19h	Bailly Romainvilliers	Place de l'Hôtel de Ville
Samedi 13 octobre	de 8h à 15h	Magny-le-Hongre	Place du marché
Dimanche 14 octobre	de 10h à 19h	Serris	Parking du centre commercial de Val d'Europe
Lundi 15 octobre	de 8h à 20h	Serris	Place d'Ariane*
Mardi 16 octobre	de 11h à 20h	Chessy	École Gaïus
Mercredi 17 octobre	de 13h à 19h	Coupvray	Parking du Carrefour Market
Vendredi 19 octobre	de 8h à 20h	Chessy	Quartier des studios / Place octogonale
Dimanche 21 octobre	de 10h à 12h30	Villeneuve-le-Comte	Place de la salle des fêtes
Dimanche 21 octobre	de 16h à 19h	Villeneuve-Saint-Denis	École Les Grands Prés
Mardi 23 octobre	de 10h à 18h	Montevrain	Parvis du complexe sportif de Montevrain

Les réunions publiques

3 réunions publiques présentant le projet et le processus de concertation, et approfondissant des thématiques représentatives de la problématique ont été organisées :

Mardi 6 novembre 2018	Siège de Val d'Europe Agglomération	Thème : « Ambitions et nouveaux bénéfices attendus pour l'attractivité du territoire ».
Mercredi 14 novembre 2018	Chessy , Groupe scolaire Tournesol	Thème : « Gestion du bon voisinage des nouvelles installations, préservation de l'environnement et gestion des ressources naturelles ».
Judi 22 novembre 2018	Serris - Médiathèque du Val d'Europe	Thème : « Gestion de la phase chantier et nouvelles installations publiques potentielles ».

Un travail d'étude avec les étudiants du Master 2 Tourisme de l'IFIS : du 17 au 21 décembre

LE BILAN DE LA PARTICIPATION

Le camion itinérant :

1 473 visiteurs de 13 à 86 ans – 865 personnes interviewées

Un peu plus de 50 % de personnes sont venues pour s'informer ou poser des questions.

Les 2/3 des participants habitent dans une commune du Val d'Europe ou à Montévrain.

60% des participants travaillent dans une commune du Val d'Europe ou à Montévrain.

Les réunions publiques

RP n°1 : ~ 80 participants

RP n°2 : ~ 100 participants

RP n°3 : ~ 100 participants

Les 2/3 aux 3/4 des participants habitent dans une commune du Val d'Europe ou à Montévrain.

La moitié aux 2/3 des participants travaillent dans une commune du Val d'Europe ou à Montévrain.

Environ ¼ des participants travaillent dans les parcs d'attraction.

Le site de la concertation

Environ **7 000 visiteurs** entre le 8 octobre et le 10 décembre pour près de 12 000 visites.

Un peu plus de 9 000 consultations dans la version française, et 2 000 dans la version anglaise.

La présentation exposée aux réunions publiques consultée un peu plus de 300 fois dans sa version française et 60 fois dans sa version anglaise.

Les questions et contributions

~300 questions et contributions recueillies par le camion itinérant

11 questions posées directement sur le site de la concertation ou via les garantes

~150 questions et contributions recueillies en réunions publiques

3. LE CONTEXTE DU PROJET ET DE LA CONCERTATION PREALABLE

LE TERRITOIRE

Le projet Euro Disney a été le moteur principal de l'essor démographique et immobilier du territoire : la population de Val d'Europe est passée de 5 000 habitants en 1989 à 30 000 en 2016. Pendant la même période, 12 000 logements, un premier bâtiment universitaire, un lycée et un hôpital ont été construits autour du site.

Val d'Europe est aujourd'hui le premier pôle touristique européen, conforté dans ce sens par la réalisation de Villages Nature, développé conjointement par les Groupes Euro Disney et Pierre & Vacances Center Parcs, ouvert au public en septembre 2017.

Le territoire du Val d'Europe accueille aujourd'hui environ 35 000 emplois pour 35 000 habitants, ce qui représente un ratio de 1,5 emploi par actif. Ce taux est très élevé par rapport à ceux constatés par ailleurs en France et en Île-de-France et illustre le dynamisme du territoire.

Dans son rôle de développeur du territoire, Euro Disney a favorisé l'installation du centre commercial international de Val d'Europe, porté par Klépierre, qui a ouvert ses portes en 2000. Par ailleurs, l'attractivité de la zone touristique constitue l'un des critères ayant guidé l'installation d'un village de marques, « La Vallée Village ».

Val d'Europe est donc devenu un pôle économique majeur à l'est de Paris, bien desservi depuis et vers le reste de l'Europe. Le site est au cœur d'un hub de transports associant la première gare TGV d'interconnexion reliant les principales villes françaises et européennes de même que l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle en moins de 10 minutes, deux gares RER et trois accès à l'autoroute A4.

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET CONVENTIONNEL

L'activité d'Euro Disney en France s'est développée dans le cadre très particulier d'un partenariat public-privé, matérialisé par une convention signée en 1987. Elle a donné à titre exclusif à la Walt Disney Company le droit de développer une emprise représentant initialement 1 943 hectares environ dans le Secteur IV de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée, pour le développement d'un parc à thème ouvert au public, et d'une zone de développement en périphérie du Parc, en complément des activités récréatives et commerciales du Parc.

Cette convention, initialement signée pour une durée de 30 ans, associe EURO DISNEY ASSOCIES SCA, EPAFrance, l'Etat Français, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne et la RATP. La convention stipule dès l'origine la possibilité d'un second parc à thèmes, qui a démarré en 2002 avec le Parc Walt Disney Studios, situé au sud du Parc Disneyland originel (10 attractions à l'origine, dont une majorité de spectacles, qui sont complétées en 2007). En 2010, un 8^{ème} avenant à la Convention de 1987 a prolongé sa durée de 2017 à 2030 et porté la superficie totale de 1 943 à 2 230 hectares.

La convention de 1987 a été traduite par un projet d'intérêt général (PIG) précisant la transposition territoriale des orientations d'aménagement fixées dans la convention.

Une Déclaration d'Utilité Publique prise par arrêté préfectoral en octobre 1987 consolide les emprises foncières des parcs (dont le parc 2 des Walt Disney Studios) dans leur configuration de développement, en matérialisant « le quartier ludique » dont la destination est à dominante touristique.

S'agissant plus spécifiquement du projet d'extension des Walt Disney Studios, il est régi par

- d'une part par le PIG de 1987, et d'autre part par la ZAC des Studios et Congrès, créée par arrêté préfectoral en 1994 (et modifiée en mai 2014), et qui vise la réalisation du Parc 2 dans son intégralité (y compris la présente extension projetée)
- d'autre part par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Val d'Europe, adopté en 2016, qui intègre dans son règlement (Zone UZSC-A) les dispositions applicables à la zone de l'extension des Walt Disney Studios

La convention prévoit des processus d'échanges et d'instruction ainsi que des instances d'arbitrage, suivies par le Préfet de Région, en sa qualité de délégué interministériel au projet Euro Disney en France. Euro Disney intervient donc dans plusieurs comités associant pour les uns les signataires de la convention, pour d'autres la préfecture et/ou le Département et/ou EPAFrance. Au fil du temps il est apparu nécessaire et légitime de faire vivre, en sus, des espaces de travail et d'échange avec les collectivités locales. Par contre Euro Disney n'a pas mis en œuvre de dispositifs de dialogue direct et continu avec les usagers du territoire.

En synthèse, les activités d'Euro Disney en France s'effectuent dans le cadre d'un régime juridique particulier, au travers d'une convention dont les collectivités locales ne sont pas signataires, qui donne à l'Etat la gestion du droit des sols et qui prévoit dès l'origine la mise en œuvre d'un second parc complet. L'extension du parc n°2 des Walt Disney Studios est en outre intégrée dans les documents d'urbanisme locaux.

LA DECISION DE LA CNDP

Euro Disney et EPAFrance ont formellement saisi la CNDP en juin 2018, après plusieurs échanges sur les possibles modalités de concertation sur un projet dont l'opportunité et la localisation sont inscrits dans un cadre contractuel défini depuis plus de 30 ans.

La CNDP a considéré dans sa décision 2018/58 de juillet 2018 que le débat public ne s'imposait pas sur ce projet, au motif d'une extension limitée au périmètre planifié dans la convention du 24 mars 1987, et d'impacts sur l'environnement jugés modérés par l'étude d'impact de 2013. Elle a par contre décidé d'une concertation préalable, du fait d'impacts socio-économiques importants, et a nommé 2 garantes pour la représenter dans la préparation et le suivi de la concertation.

4. L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION PREALABLE

La CNDP a validé en séance plénière du 3 octobre 2018 le dispositif de concertation proposé par Euro Disney et EPAFrance (Cf. annexe 1). La concertation s'est déroulée sur 2 mois, du 22 octobre au 22 décembre, avec une période de publicité de 15 jours précédant le démarrage de la concertation en elle-même.

LE DISPOSITIF DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

Rappelant un des rôles majeurs du garant de concertation préalable à savoir valider les outils d'information et d'expression du public, la CNDP et les garantes ont piloté l'organisation et le suivi de cette concertation en lien étroit avec Euro Disney (en particulier le directeur des Affaires Stratégiques, et le directeur de l'Aménagement) et EPAFrance (en particulier le Directeur général, le Directeur général adjoint, le directeur des Affaires Juridiques et Foncières).

L'organisation et les modalités de cette concertation ont tenu compte d'une contrainte forte de calendrier exprimée par Euro Disney, qui souhaitait débiter le dépôt des dossiers de permis de construire au 1^{er} trimestre 2019.

Les garantes sont intervenues dans le dispositif à différents niveaux, à fois sur le registre de la validation des outils et sur le registre du conseil méthodologique.

LES ENTRETIENS MENES PAR LES GARANTES

Les garantes se sont entretenues, en septembre, avec

- les maires des agglomérations de Val d'Europe Agglomération et de Montevrain,
- le préfet de la région Ile-de-France (et responsable de la Délégation interministérielle au Projet Euro Disney) et le sous préfet de Torcy,
- Le Directeur de Seine et Marne Attractivité,
- La responsable de France Nature Environnement (FNE) 77,
- La déléguée CFDT à Euro Disney

Les entretiens préparatoires ont montré que **l'annonce du projet d'extension a plutôt été reçue comme une bonne et rassurante nouvelle** ; aucune opposition majeure au projet ne s'est exprimée, même si une certaine résignation s'est parfois exprimée quant au peu de marges de manœuvre ouvertes. **La problématique majeure soulevée a quasiment toujours été celle des transports et de la mobilité.**

Euro Disney : le pari pour l'instant réussi autour de cet acteur devenu incontournable

Beaucoup ont parlé d'**Euro Disney comme d'un acteur incontournable du développement économique local, régional et national**, et ont unanimement reconnu son professionnalisme, ainsi que la grande capacité d'adaptation aux problématiques locales dont il a su faire preuve au fil des ans. En parallèle, le terme de «rouleau compresseur» est revenu plusieurs fois, eu égard aux marges de manœuvre vécues comme faibles laissées aux décideurs locaux.

La seule inquiétude forte qui est revenue à quelques reprises touche à la pérennité du modèle porté par Euro Disney et au risque pour le territoire de « mettre tous ses œufs dans le même panier » (sic).

Le territoire : un fort développement qui demande à être accompagné

L'installation d'Euro Disney sur ces terres initialement très rurales a souvent été qualifiée de "boom" qui a transformé en profondeur le territoire démographiquement, sociologiquement, urbanistiquement et architecturalement (et qui continue à le faire).

Plusieurs interlocuteurs ont rappelé, pour mettre en perspective les enjeux de transport et de mobilité, que, si le territoire constitue un lieu de vie et de travail pour certains, il est aussi un lieu de vie pour des personnes qui n'y travaillent pas, un lieu de travail pour des personnes qui n'y vivent pas, et une destination touristique pour plusieurs millions de personnes chaque année. Les politiques menées, urbaines en particulier, semblent avoir été propices à l'installation des CSP +, dont le profil ne correspond que partiellement aux besoins d'emplois du territoire. Ainsi une partie de la main d'œuvre nécessaire au territoire provient de l'extérieur, ce phénomène étant peut-être renforcé par la difficulté à habiter sur place, du fait des prix de l'immobilier, et malgré le parc de logements conventionnés. **Le report vers la périphérie de la Seine-et-Marne des populations aux salaires moins importants, ou plus précaires, est identifié comme un risque majeur, présent et à venir.**

Sur un autre plan, **la gestion des circulations représente un sujet difficile depuis toujours**, et une véritable cause de tensions avec l'Etat. Ce sujet rejoint en intensité l'autre difficulté exprimée, source d'inquiétudes notamment pour les élus, à savoir l'accompagnement des collectivités dans le développement sur le territoire, avec cette interrogation récurrente : **comment sécuriser le fonctionnement d'un territoire en fort développement alors que les ressources fiscales progressent plus lentement ?**

Enfin, ont été évoqués les modes d'association des collectivités à la gouvernance et au développement du territoire comme un enjeu majeur en termes « d'harmonisation » et de « rationalisation » des politiques locales.

Le projet d'extension en tant que tel : un sujet très secondaire...

Les personnes interrogés ont pour la plupart montré une certaine indifférence pour le projet d'extension en tant que tel, s'intéressant davantage à ses impacts sur le territoire, avec cette idée que « Disney sait faire » en matière d'attractions, et qu'on peut lui faire confiance sur ce plan là.

LE DISPOSITIF DE LA CONCERTATION PREALABLE

La préparation du dossier et du dispositif de concertation a donné lieu à plusieurs réunions entre les garantes et les maîtres d'ouvrage. La réflexion a tenu compte de divers « entrants », tant sur la forme que sur le fond :

- Un contexte juridique et conventionnel particulier, qui définit l'opportunité du projet et sa localisation très en amont de la décision d'investissement d'Euro Disney et de la concertation préalable
- L'imbrication très forte entre le territoire du Val d'Europe et l'activité d'Euro Disney (sous ses 2 casquettes d'exploitant des parcs d'attraction et de développeur immobilier), qui a littéralement fondé l'identité du territoire et structuré son aménagement
- L'anticipation de l'étude des impacts du projet d'extension au travers de l'étude d'impact de la ZAC des Studios et Congrès dans sa révision de 2014, et du dossier d'instruction du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté d'Agglomération « Val d'Europe Agglomération » en 2016, qui ont offert des espace de discussion en vue d'améliorer le projet Euro Disney.

Dans ce contexte, l'opportunité du projet est certes questionnable mais difficilement discutable, et la question d'une localisation différente ne se pose pas ; l'extension du parc d'attraction alimente des questions dont plusieurs dépendent des collectivités ou de l'Etat, sur les infrastructures en particulier ; et l'étude d'impact est reprise du dossier d'instruction de la ZAC mis à disposition des riverains en 2013.

Les garantes ont souhaité très tôt clarifier avec les maîtres d'ouvrage le périmètre fonctionnel du projet d'une part et le périmètre des publics à viser d'autre part :

Le périmètre fonctionnel du projet : les travaux d'infrastructure restant à réaliser au titre de la Phase IV au cours des trois à quatre années à venir ont été confirmés comme indépendants du projet d'extension,

car nécessaires au territoire. EPAFrance a toutefois indiqué qu'il donnerait toutes les précisions nécessaires en cas de question.

Le périmètre des publics à viser :

Les maîtres d'ouvrage ont choisi de retenir les communes de Val d'Europe Agglomération et la commune de Montévrain, limitrophe du parc, comme territoire de proximité concerné par les dispositifs présents, au titre des possibles impacts de projet.

S'agissant d'une problématique de rayonnement national et international, les garantes ont jugé nécessaire de pouvoir toucher des publics au-delà du territoire proche. A cet effet Euro Disney a prévu une **double entrée en français et en anglais sur le site internet de la concertation** (accessible depuis son site institutionnel <http://disneylandparis-news.com/actualites/>). **Par contre, Euro Disney n'a pas souhaité utiliser son site commercial <https://www.disneylandparis.com/fr-fr/>, son fil Twitter ou sa page Facebook pour communiquer sur la concertation**, au risque de laisser ses clients hors du champ de cette concertation, ou d'en restreindre la portée.

Le dossier de concertation :

Le dossier de concertation est organisé sur 9 chapitres :

- 1 - Propos introductifs : une synthèse en 2 pages des éléments de présentation du territoire, des maîtres d'ouvrage, du projet et de la concertation
- 2 - Les porteurs du Projet : les 2 maîtres d'ouvrage et les modalités particulières de fonctionnement du territoire (la convention de 1987 et le PIG)
- 3 - Les dynamiques du territoire : les outils de planification territoriale et le résultat de leur mise en œuvre
- 4 - La description des extensions
- 5 - Les effets potentiels : sur la base de l'étude d'impact élaborée pour la mise à jour de la ZAC des Studios et Congrès en 2013, et la gestion du chantier
- 6 - Les enjeux socio-économiques du projet sur le territoire
- 7 - Les modalités de réalisation du Projet
- 8 - La concertation préalable
- 9 - Annexes (Glossaire et acronymes)

Le dossier a pris en compte les principales exigences de la CNDP et les demandes des garantes.

Les garantes ont toutefois regretté la difficulté à mieux poser les problèmes de circulation et de mobilité estimés prioritaires par plusieurs parties prenantes ... mais objectivement difficiles à porter par Euro Disney et EPAFrance seuls, et l'absence de données chiffrées sur les impacts socio-économiques de l'extension (cible visiteurs, emplois, etc.), pour des motifs de politique interne de communication.

Le dispositif de concertation :

Le dispositif de concertation a mis en œuvre 4 outils :

Un « camion itinérant »

La capacité à informer et mobiliser les habitants du territoire proche dans un laps de temps très court a été d'emblée identifiée comme un enjeu majeur de cette concertation, en l'absence de dispositif préexistant d'échange entre Euro Disney et les riverains du parc d'attraction, ou de tissu associatif apte à fournir des relais.

Le passage d'un « camion itinérant » de la concertation a constitué la réponse : un semi remorque équipé d'une salle de projection, repérable sans équivoque sans pour autant être assimilable à une publicité ambulante, a sillonné les communes des villes du périmètre de la concertation, les 10 jours précédents l'ouverture formelle de la concertation, avec :

- l'accueil par une équipe de la société IPSOS, pour expliquer la démarche, informer sur les réunions publiques, distribuer des plaquettes informatives, recueillir les questions et questionner les visiteurs en vue de dresser une statistique de la fréquentation et des motivations
- la projection d'un film d'information.



Un site internet dédié

Le site de la concertation est opéré par Euro Disney, à partir de son site institutionnel <http://disneylandparis-news.com/actualites/>.

Cette page, qui offre une double entrée en français et en anglais :

- donne l'accès à l'avis publicitaire de la concertation, aux documents de la maîtrise d'ouvrage (le dossier de concertation et sa synthèse, le dépliant de communication, la présentation utilisée pour les réunions publiques, les synthèses des réunions publiques),
- indique les modalités de passage du « camion itinérant », et l'agenda des réunions publiques
- donne l'accès à deux études en lien avec la problématique, mises en ligne par les maîtres d'ouvrages
- gère une FAQ (foire aux questions). Les maîtres d'ouvrage ont fait le choix d'intégrer dans la FAQ les questions posées lors du passage du camion itinérant ou en réunions publiques, et les questions posées directement via une adresse mail dédiée (dlp.concertation.wds@disney.com).

EPAFrance, co maître d'ouvrage, y renvoie depuis son site (<https://www.epamarne-epafrance.fr/>) à partir d'une page dédiée (<https://www.epamarne-epafrance.fr/projet/extension-du-parc-walt-disney-studios/>) qui synthétise le sujet, expose l'ambition du territoire en matière de développement, donne l'accès au dossier de la concertation, et indique les rendez-vous de la concertation.

Des réunions publiques thématiques

Le choix de réunions publiques s'inscrit dans le contexte d'un projet très avancé dans son instruction et ses études, avec des marges de manœuvres réduites.

Pour répondre à la demande de la CNDP d'une interactivité maximale avec le public, et pour pouvoir développer, au-delà des sujets directement liés au projet d'extension, les questions relatives au fonctionnement du territoire, Euro Disney et EPAFrance ont proposé un format de réunions thématiques, avec le déroulé suivant :

- Présentation par l'animateur de la réunion (IPSOS) : le déroulé, les « règles du jeu », la fréquentation du bus itinérant et les thématiques soulevées
- Ouverture par l' élu qui reçoit la réunion
- Présentation par les garantes des principes de la concertation préalable et de leur rôle
- Présentation synthétique du projet par les maîtres d'ouvrage
- 1^{ère} phase de questions/réponses
- Présentation de la thématique de la réunion
- 2^{ème} phase de questions/réponses
- Bilan et prochaines étapes

Les 3 réunions publiques ont traité des thématiques suivantes, dont le choix découle de la connaissance par les maîtres d'ouvrage des préoccupations locales, validé par les entretiens menés par les garantes :

- Ambitions et nouveaux bénéfices attendus pour l'attractivité du territoire
- Gestion du bon voisinage des nouvelles installations, préservation de l'environnement et gestion des ressources naturelles
- Gestion de la phase chantier et nouvelles installations publiques potentielles

Elles se sont déroulées dans les communes les plus impactées par le Parc, et susceptibles de mettre à disposition une salle dans les délais impartis.

Un travail d'étude avec les étudiants du Master 2 Tourisme de l'IFIS

En réponse à la demande de la CNDP d'inclure des publics jeunes, souvent sous représentés dans les dispositifs de concertation, Euro Disney a recherché comment intégrer dans le dispositif des étudiants, avec la contrainte d'articuler le planning de la concertation et les contraintes du calendrier universitaire.

L'institut francilien d'ingénierie des services (IFIS), basé au Val d'Europe, s'est associé avec Euro Disney pour organiser le « crash test » constituant l'épreuve finale des étudiants en master 2 de tourisme. Le « crash test » s'est déroulé sur 5 jours et a demandé aux étudiants, organisés en sous groupes, de proposer et sélectionner des projets, de les approfondir dans le cadre d'un processus d'étude, pour présentation à un jury, qui a classé les 5 projets présentés selon des critères de pertinence, d'innovation et d'opérationnalité, et au regard des exigences exprimées par le corps enseignant.

Le thème du « crash test », l'attractivité touristique du Val d'Europe, a été choisi en lien avec la problématique de la concertation ; Euro Disney et EPA France ont contribué au processus de travail des étudiants, des conseils sur le choix des sujets jusqu'à la participation au jury final.

LA PUBLICITE SUR LA CONCERTATION PREALABLE

Un avis de concertation préalable a été placardé dans les 7 mairies de Val d'Europe Agglomération et celle de Montévrain, au siège de VAE et de l'EPAMarne, et sur 5 emplacements à l'intérieur du boulevard circulaire (annexe 2), et a été publié dans l'édition du Parisien du 8 octobre 2018.

Au-delà de la publicité faite par les maîtres d'ouvrage sur leur site internet (Cf. ci-dessus), plusieurs collectivités ont relayé l'information relative à la concertation préalable sur leur site internet (Val d'Europe Agglomération, Magny-le Hongre, Chessy, Bailly-Romainvilliers) et leur fil Twitter ou Facebook (Serris, Magny-le Hongre).

Les journaux le Parisien, la Marne, et la République de Seine et Marne ont publié plusieurs articles sur la concertation et le projet.

Des organes de presse spécialisés ont fait paraître des articles sur le projet et la concertation (<http://www.businessmarches.com>, www.77info.fr, ...). La presse britannique s'est elle aussi fait le relais du projet en novembre.

Enfin des sites de « fans » Disney ont relayé des informations sur le projet et la concertation dès octobre (radiodisneyclub.fr, www.androland.com, disneylandparisbonsplans.com, www.galaxie-starwars.com, www.ed92.org par exemple).

5. LES RESULTATS DE LA CONCERTATION

LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE

La concertation préalable s'est déroulée du 22 octobre au 22 décembre, dans les conditions prévues.

Le dispositif présentiel :

Le camion itinérant :

Les maîtres d'ouvrage, et en particulier Euro Disney, ont consenti un effort important avec le camion itinérant, dont le passage a précédé l'ouverture de la phase de concertation, pour un bilan notable en termes de participation. L'analyse de la fréquentation indique que :

- la moitié des personnes interviewées sont venues pour s'informer sur le projet (localisation, calendrier, chantier et impacts liés à la durée de travaux, cible emplois et types de qualification demandés, projets développement durable d'EURO DISNEY, ...) et son contexte (objectifs de

développement de Val d'Europe Agglomération et impacts sur les infrastructures et la qualité de vie en particulier). A noter un pourcentage notable de fans en demande de détails sur les attractions.

- Les 2/3 des visiteurs habitent sur Val d'Europe Agglomération ou Montévrain, et 60 % y travaillent.
- Plusieurs visiteurs ont exprimé le besoin de plans « grand public » pour mieux repérer le projet dans son contexte, et certains ont émis quelques suggestions (pistes cyclables, skate parc, paysagement des infrastructures, ...)

Au final le camion itinérant s'est révélé un bon outil d'information, de recueil de questions et de ressentis.

Euro Disney a conçu à cette occasion un film de 6 à 7 minutes, présentant le territoire, le projet, la concertation. Ce film, assez général dans son approche, et ne fournissant que très peu de données chiffrées et objectivées pour se faire un avis, n'a pas été réutilisé pour la suite de la concertation.

Les réunions publiques

Les 3 réunions publiques ont réuni environ 100 personnes par réunion, certains participants habitant en périphérie de Val d'Europe Agglomération ou de Montévrain, et d'autres présents à tout ou partie des réunions. **Le dispositif a donc rencontré un relatif succès s'agissant d'un projet pour lequel aucune tension ou conflit ne s'était révélé en amont.**

L'animation a été assurée par IPSOS, prestataire d'Euro Disney, de façon très professionnelle, en posant des règles du jeu, qui ont été complètement acceptées et mises en œuvre, en gérant le rythme et la durée des réunions, en distribuant la parole et reformulant les questions autant que nécessaire, avec un souci d'empathie et de proximité qui a été perçu et apprécié par la salle.

Euro Disney et EPAFrance, après une 1^{ère} réunion qui a permis de roder les modalités des présentations et du dialogue avec la salle, ont « joué le jeu » de l'interactivité, en adoptant une posture généralement ouverte et en n'hésitant pas à mettre en perspective certaines réponses dans un contexte historique ou territorial plus large. La disponibilité des maîtres d'ouvrages, en fin de réunion, pour des discussions directes, et pour expliciter des points particuliers à partir des plans de situation a été très appréciée. Les participants ont pu compléter les questions en utilisant des post-it fournis en début de réunion et recueillis en fin de réunion. Une synthèse de chaque réunion a été mise à disposition sur le site de la concertation, rappelant pour l'essentiel les questions posées et renvoyant vers la foire aux questions pour les réponses.

L'ambiance des réunions a été très positive, et la participation bienveillante, associant les élus présents, et témoignant d'un bon niveau de confiance accordé à Euro Disney et EPAFrance. Beaucoup de participants ont montré une bonne connaissance de la logique de développement d'Euro Disney, de la convention de 1987, et de la possibilité d'un 3^{ème} parc d'attraction ouverte par la convention ; on constate par ailleurs que le principe de l'extension du parc des Walt Disney Studios, à défaut de son design précis, est connu, au travers d'enquêtes publiques passées.

Pour autant il est difficile de faire la part des choses entre ce qui relève de l'intérêt voire la curiosité par rapport à un projet très avancé dans sa conception, et ce qui relève d'une réelle adhésion au modèle porté par le projet et ses promoteurs. Les garantes ont pu constater qu'Euro Disney reste majoritairement perçu comme un acteur dominant sur le territoire, voire comme un décideur incontournable dans l'aménagement du territoire ; en outre l'organisation des réunions a laissé assez peu de possibilités aux participants de faire des suggestions et d'être force de proposition, dans un contexte de marges de manœuvre très faibles.

Les réunions publiques ont donc pu, pour beaucoup, constituer une occasion privilégiée (et de toute évidence rare), d'accéder à Euro Disney en direct, et même temps qu'aux autres acteurs de l'aménagement du territoire, EPAFrance et les élus. Elles ont par ailleurs permis à des salariés des parcs ou des personnes impliquées dans la vie politique locale de questionner divers aspects du fonctionnement territorial, ou de faire des propositions.

Le « crash test » avec les étudiants du Master 2 Tourisme de l'IFIS

Cette épreuve s'est déroulée du 17 au 21 décembre. Elle a démarré par une présentation de la problématique, du projet d'extension des Walt Disney Studios, de la concertation préalable, et de l'historique et de la dynamique d'aménagement du Val d'Europe. Les 50 étudiants du master ont travaillé dans 5 sous groupes, dans le cadre d'un processus itératif d'approfondissement de 5 projets. Il est prévu que les travaux soient portés à la connaissance des élus de VAE et du cluster tourisme Paris Val d'Europe.

Ce partenariat constitue au final une initiative intéressante et positive, sur un sujet complètement connecté à la raison d'être du projet mis en concertation, avec une vocation à fournir des propositions concrètes et opérationnelles aux acteurs du tourisme.

Les garantes ont demandé à ce que les propositions soient accessibles depuis le site de la concertation, pour valoriser ce travail, et permettre aux publics de la concertation de s'approprier des thèmes propres à nourrir leur connaissance d'un sujet central pour le territoire.

Le dispositif numérique

Le site de la concertation a été complété, tout au long de la concertation, par les synthèses des réunions et les questions posées. Seulement 11 questions ont été posées directement sur le site, via l'adresse mail fournie.

Les garantes font le constat que le site n'a pas été conçu dans l'objectif d'interagir avec le public : les maîtres d'ouvrage n'ont pas retenu la possibilité de gérer des échanges autour des questions posées (par un système de vote, de réaction à une réponse ou d'enrichissement du sujet à partir d'une question posée), ni de recueillir des contributions externes en complément des 2 études mises en ligne dès l'origine. L'outil numérique n'a donc pas été utilisé pour créer un dialogue avec les participants aux réunions publiques qui auraient souhaité prolonger les échanges, ou avec les internautes qui n'auraient pu se rendre aux réunions. Le choix de synthétiser, voire de reformuler parfois les questions posées quelque soit leur origine présente l'avantage d'éviter les répétitions, et de faciliter la lecture. Par contre cette option ne permet pas de refléter la complétude, la complexité ou la subtilité des échanges en présentiel et des questions posées, et tend à lisser les échanges en laissant aux maîtres d'ouvrage le choix de ce qu'il est important ou pas de retranscrire.

Le faible nombre de questions posées en ligne interpelle, dans l'absolu et au regard des 7 000 visiteurs du site : **la promotion de la concertation et du site internet a-t-elle été suffisante, et en capacité de mobiliser la participation la plus large possible**, en particulier celle des riverains qui ne pouvaient ou ne souhaitaient pas se déplacer et celle des publics au-delà du territoire proche ?

Au final, les garantes considèrent que l'outil numérique n'a pas constitué un réel levier de la concertation, et est apparu en décalage par rapport aux dispositifs présentiels. De façon plus générale, ce constat pose la question des modalités de gestion d'un débat en ligne pour un maître d'ouvrage comme Euro Disney, côté en bourse et donc sensible au contexte économique et social, doté d'une politique de communication très stricte et centralisée, et qui doit en permanence se protéger des rumeurs pouvant affecter son activité économique.

SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET DES PROPOSITIONS FORMULEES PAR LES PARTICIPANTS

Les questions soulevées lors du passage du camion itinérant et des réunions publiques, ou posées directement dans le site de la concertation ou via les garantes ont donné lieu à 96 réponses dans la FAQ du site de la concertation.

Thèmes recensés par les MOA	Projet & concertation	Impact économique	Transport	Immobilier	Environnement	Impact pour les résidents	Chantier
Nombre de questions	21	4	16	6	20	19	10

Diverses problématiques ont été abordées, et en particulier :

- Les retombées fiscales et leurs modalités
- Les impacts sur le développement économique : emplois, habitat
- La gestion des circulations routières et des transports en commun, sujet particulièrement sensible dans un contexte de congestions fréquentes
- L'intégration du développement durable tant dans les process d'Euro Disney (gestion des déchets, géothermie, ...) que dans le quotidien des riverains (pistes cyclables, ...)
- Les risques induits (inondation en particulier) et la réduction des nuisances potentiellement générées par le projet
- La gestion du chantier

Ces questions recourent les préoccupations identifiées en amont de la concertation.

6 questions concernent plus particulièrement les principes ou l'organisation de concertation préalable, et les garantes ont répondu à une question relative au choix d'une concertation plutôt qu'un débat public.

S'agissant des réponses apportées par les maîtres d'ouvrage, les garantes notent que si certains sujets ont bien été développés, d'autres réponses sont en deçà des précisions données en réunions. Certaines réponses auraient gagnées à être moins laconiques, sachant que le site de la concertation est par nature orienté « grand public » et doit pouvoir informer des personnes qui n'ont pas pu assister aux réunions.

Les garantes constatent de leur côté que, sur les 90 autres questions, environ la moitié concerne directement le projet, et **l'autre moitié adresse le fonctionnement du territoire au-delà du fonctionnement d'Euro Disney :**

Le fonctionnement du territoire est questionné sur le triptyque travail-transport-logement, avec l'exigence de mettre en adéquation ces 3 composantes dès maintenant, et d'anticiper la situation d'un fort développement urbain généré par le développement économique du Val d'Europe.

Le fonctionnement du territoire est plusieurs fois mis en cause en matière de partage des bénéfices alors que le découpage administratif hérité du passé ne permettrait pas de gérer la réalité des nuisances et des besoins. **Cette préoccupation est particulièrement sensible dans une perspective d'étalement du développement urbain généré par le développement économique du Val d'Europe au-delà des frontières communautaires actuelles**, sur des communes actuellement rurales à l'est de VEA. Ce développement semble aller plus vite que la capacité à adapter le modèle de gestion administrative, et nécessite des coopérations à l'échelle de bassins de vie cohérents (besoin que le Président de Val d'Europe Agglomération a d'ailleurs mis en avant).

6. L'AVIS DES GARANTES SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION ET LES RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

La concertation relative au projet d'extension du Parc 2 des Walt Disney Studios s'est objectivement déroulée de façon sereine et bienveillante, dans une ambiance constructive pour les participants, avec des moyens humains et logistiques importants mis en œuvre par Euro Disney et EPAFrance.

Les garantes ont pu constater, de la part des participants au dispositif, une adhésion globalement forte au modèle de développement porté par le projet, un bon niveau de confiance vis-à-vis des porteurs du projet, voire de l'enthousiasme devant l'arrivée de nouvelles attractions complétant l'existant et sécurisant l'attractivité du territoire. Le taux de participation confirme à la fois l'intérêt des riverains pour les activités d'Euro Disney et l'absence de tensions autour de ces activités.

Cette concertation a plutôt été plutôt orientée vers l'information des riverains du projet, du fait d'un projet très avancé, avec peu de marges de manœuvre et de possibilités d'adaptation. Pour autant Euro Disney et EPAFrance se sont mis en situation de réponse de façon ouverte aux attentes des riverains et des élus, et d'apporter les informations, précisions, et engagements souhaités.

Au-delà des préoccupations légitimes des riverains liées au chantier et aux impacts durables du projet, c'est le fonctionnement du territoire qui est mis en question, sur la gestion du triptyque travail-transport-logement et sur le partage des bénéfices tirés des activités touristiques. **Ces questions dépassent le domaine d'intervention d'Euro Disney et d'EPAFrance, et adressent directement les Pouvoirs Publics dans leur accompagnement de ce territoire qui reste en pleine mutation.**

Les exigences de la CNDP ont été entendues et respectées, dans le cadre d'un dialogue constructif entre les 2 maîtres d'ouvrage et les garantes.

L'organisation et le déroulement de cette concertation reflètent toutefois des contraintes fortes : le calendrier du projet tout d'abord, dont le planning n'a pas intégré la concertation préalable dans toutes ses dimensions. La politique de communication d'Euro Disney d'autre part, représentative des diverses contraintes juridiques s'imposant au groupe, et destinée à le protéger vis-à-vis de risques de marché et de concurrence objectivement réels et historiquement avérés, mais qui s'avère contraignante sur un exercice de courte durée. Et enfin l'organisation historique du fonctionnement territorial entre Euro Disney, EPAFrance, les élus locaux et la population, que la concertation préalable sous l'égide de la CNDP re-questionne, par ses exigences d'une relation directe entre le porteur de projet et les différents publics de ce projet.



Dans ce contexte, pour un futur projet de grande envergure, les garantes recommandent aux maîtres d'ouvrage d'intégrer la concertation avec les publics du projet (aux diverses échelles et dans ses diverses composantes) beaucoup plus en amont dans le processus décisionnel, en prenant en compte de façon proportionnée les contraintes commerciales et juridiques spécifiques à Euro Disney. Cela non seulement pour être conforme aux exigences du droit français, mais parce que l'acceptabilité du modèle de développement se construit aussi avec les riverains et les usagers du territoire.

A court terme, les garantes préconisent aux maîtres d'ouvrage, et en particulier à Euro Disney, d'examiner **comment pérenniser la relation directe créée avec les riverains des parcs à l'occasion de la concertation**, sur tout le temps du projet d'extension : pour les informer, recueillir les inquiétudes et les questions et y répondre,... et préparer le terrain à de futurs projets, dans un territoire en évolution permanente, où les questions de densification de l'urbanisation, d'adéquation des transports aux besoins, de partage des bénéfices et de gestion des populations fragiles risquent de monter en puissance, sujets pour lesquels Euro Disney reste perçu, de façon objectivée ou non, comme un acteur à part entière.

7. ANNEXES

ANNEXE 1 – LES DECISIONS DE LA CNDP



SÉANCE DU 18 JUILLET 2018

DÉCISION N° 2018 / 58 / EURODISNEY EXT PARC 2 / 1

PROJET D'EXTENSION EURODISNEY DU PARC 2 (WALT DISNEY STUDIOS) A MARNE-LA-VALLÉE (77)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8,
- vu la lettre de saisine conjointe du 13 juillet 2018 de Mme Catherine POWELL, Présidente d'Euro Disney Associés SCA et de M. Laurent GIROMETTI, Directeur Général d'EPAFRANCE, et le dossier annexé,

Considérant que :

- l'extension est limitée au périmètre planifié dans la convention pour la création et l'exploitation d'Euro Disneyland en France du 24 mars 1987,
- les impacts socio-économiques de ce projet sont importants,
- les impacts sur l'environnement sont jugés modérés par l'étude d'impact de la modification du dossier de ZAC de 2014,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1er:

Il n'y a pas lieu d'organiser un débat public au sens de l'article R.121-7 du code de l'environnement sur le projet d'extension à Eurodisney du Parc 2 (Walt Disney Studios).

Article 2 :

Le maître d'ouvrage devra organiser une concertation préalable dont les modalités seront définies par la commission.

Article 3 :

Mme Sylvie HAUDEBOURG et Mme Fatima OUASSAK sont désignées comme garantes du processus de concertation préalable prévu à l'article 2.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française.

La Présidente,

Chantal JOUANNO

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2018

DÉCISION N° 2018 / 78 / EURODISNEY EXT PARC 2 / 2

**PROJET D'EXTENSION EURODISNEY DU PARC 2 (WALT DISNEY STUDIOS)
A MARNE-LA-VALLEE (77)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8,
- vu la décision n°2018 / 58 / EURODISNEY EXT PARC 2 / 1 décidant de l'organisation d'une concertation préalable dont les modalités ont été définies par la Commission, sous l'égide de deux garantes, Madame Sylvie HAUDEBOURG et Madame Fatima OUASSAK,
- vu le dossier de concertation présentant les objectifs et caractéristiques principales du projet et la démarche de concertation proposée, transmis le 25 septembre 2018,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

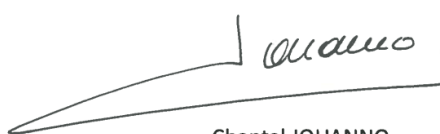
Article 1 :

La Commission considère que le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour engager la concertation préalable.

Article 2 :

La Commission prend acte des modalités de la concertation et de son calendrier envisagés par les maîtres d'ouvrage, Euro Disney SCA et l'EPAFRANCE.

La Présidente



Chantal JOUANNO

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Ouverture d'une concertation préalable relative au projet d'extension du Parc Walt Disney Studios

Par décision de la Commission Nationale du Débat Public du 18 juillet 2018 (disponible sur le site internet de la CNDP <https://www.debatpublic.fr/>), a été prescrite l'organisation d'une concertation préalable en application des articles L121-1 et suivants, et l'article L 121-9 du Code de l'Environnement sous l'égide de deux garantes :

- Madame Sylvie HAUDEBOURG,
- Madame Fatima OUASSAK.

Durée de la concertation :

La concertation préalable se déroulera du lundi 22 octobre 2018 au samedi 22 décembre 2018 inclus. Le bilan de cette concertation sera rendu public.

Modalités de la Concertation :

Un espace dédié est ouvert sur internet : <http://disneylandparis-news.com/concertationwds>

Cet espace permet au public de

- consulter le dossier soumis à concertation préalable,
- s'informer sur les caractéristiques du projet, ses enjeux,
- déposer ses commentaires et contributions,
- s'inscrire aux réunions publiques.

Un bus itinérant s'arrêtera dans les communes du périmètre de concertation du 12 octobre 2018 au 22 octobre 2018. Il permettra d'informer et de recueillir les questions et contributions du public.

Pendant 62 jours consécutifs, du lundi 22 octobre 2018 au samedi 22 décembre 2018 inclus le dossier de concertation sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture, et consultable :

- à la Mairie de Chessy – située 32, rue Charles de Gaulle, 77700 Chessy,
- au siège de Val d'Europe Agglomération – situé Château de Chessy, BP 40, Chessy, 77 701 Marne-la-Vallée Cedex 4.

Trois réunions publiques sont organisées aux dates suivantes :

- **Le mardi 06 novembre 2018 à partir de 18h30 au siège de Val d'Europe Agglomération - Château de Chessy, BP 40 – Chessy, 77 701 Marne-la-Vallée Cedex 4**
Thème : « *Introduction au projet et au processus de concertation préalable* » puis « *Ambitions et nouveaux bénéfices attendus pour l'attractivité du territoire* ».
- **Le mercredi 14 novembre 2018 à partir de 18h30 à Chessy, salle Eléonore, Groupe scolaire Tourmesol 4 rue du Bois de Paris, 77 700 Chessy**
Thème : « *Introduction au projet et au processus de concertation préalable* », puis « *Gestion du bon voisinage des nouvelles installations, préservation de l'environnement et gestion des ressources naturelles* ».
- **Le jeudi 22 novembre 2018 à partir de 18h30 à Serris, Médiathèque du Val d'Europe, 2 place d'Ariane, 77 700 Serris**
Thème : « *Introduction au projet et au processus de concertation préalable* » puis « *Gestion de la phase chantier et nouvelles installations publiques potentielles* ».

Ainsi qu'un atelier thématique dédié aux étudiants de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée :
Thème : « *L'attractivité touristique du territoire* ».

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE 22 DECEMBRE 2018



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr